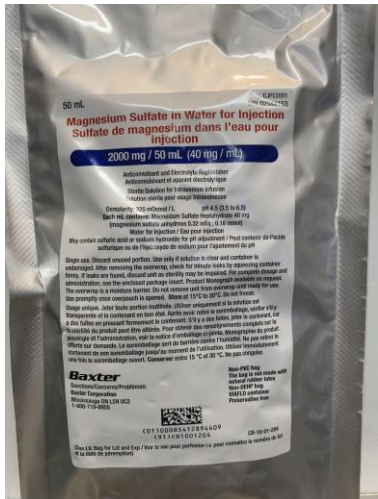


DESTINATAIRE : Personnel infirmier, personnel de la pharmacie

EXPÉDITEUR : Département de pharmacie

DATE : 2025-12-02

OBJET : **Sulfate de magnésium inj. 2 000 mg/50 mL ESI (minisac)**



Veuillez prendre note que le sulfate de magnésium injectable en format minisac est maintenant disponible.

Le personnel infirmier pourra l'utiliser pour l'administration des doses prescrites dans la plupart des situations.

Le minisac de 2 g/50 mL s'administre iv en **2 heures**.

Des substitutions automatiques sont dorénavant en place :

DOSE PRESCRITE sulfate de mg	SUBSTITUTION AUTOMATIQUE
1 g et 3 g	2 g
5 g	4 g (administrer chaque sac de 2 g en 2 heures)

Les fioles de 5 g/10 mL (500 mg/mL) demeurent disponibles pour certaines situations cliniques urgentes requérant une dilution moindre et une administration plus rapide.

Les fioles de 25 g/50 mL (500 mg/mL) demeurent disponibles pour la préparation des solutés sur les unités de naissance.

ATTENTION RAPPEL : le sulfate de magnésium injectable est un médicament de niveau d'alerte élevé. La DVI doit être appliquée en respect de la procédure en place.

SG/HSK/LV